
SÉANCE ORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2018

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 20 février 2018, à 19 h 30, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

Est absent :

M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M. Robert Doré, directeur général
M^e Daniel Martineau, greffier
M^e Olivier Trudel, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL



OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



2018-065

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



DÉPÔT DE DOCUMENTS



DÉPÔT DES LISTES DES CHÈQUES, DES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES, DES FACTURES PAYÉES PAR DÉBIT DIRECT ET DES DÉPENSES PAR APPROBATEURS

La trésorière dépose les listes suivantes :

- Liste des chèques émis du 1^{er} janvier au 8 février 2018, pour un montant de 2 283 979,17 \$
- Liste des prélèvements automatiques institutionnels du 1^{er} au 31 janvier 2018, pour un montant de 599 973,16 \$
- Liste des factures payées par débit direct du 1^{er} au 31 janvier 2018, pour un montant de 443 444,86 \$
- Liste des dépenses par approbateurs du 1^{er} au 8 février 2018, pour un montant de 2 791 486,22 \$



QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 6 FÉVRIER 2018



2018-066

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 FÉVRIER 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS



CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 7 FÉVRIER 2018 – RAPPORT DU MAIRE**

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance d'agglomération de Québec du 7 février 2018.



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 21 FÉVRIER 2018 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 février 2018.



2018-067

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 21 FÉVRIER 2018 – ORIENTATION DU CONSEIL**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- | | |
|------------|---|
| AP2018-005 | Renouvellement du contrat de services de soutien et de maintenance pour le logiciel CSoft pour l'année 2018 (Dossier 42040) |
| RH2018-076 | Modification de la nomenclature des emplois cadres |
| TM2017-037 | Modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant le boulevard René-Lévesque Est – Arrondissement de La Cité-Limoilou |
| AP2017-778 | Adjudication d'un contrat pour l'entretien au parc linéaire de la Rivière—Saint—Charles, au parc de l'Escarpement et au parc de la rivière du Berger pour la période de janvier 2018 à décembre 2020 (Dossier 51395) |
| AP2018-062 | Adjudication de contrats pour des travaux d'entretien sanitaire sur demande (Appel d'offres public 51433) |
| DE2018-001 | Avenant à l'entente intervenue le 13 avril 2015 entre la Ville de Québec et <i>Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec</i> , relatif à la modification des versements de la contribution de la Ville, dans le cadre du projet <i>Le Camp</i> |
| DE2018-017 | Bail entre la Ville de Québec et <i>Complexe du Littoral inc.</i> , relatif à la location d'espaces au 1515, avenue D'Estimauville à Québec |
| DE2018-029 | Entente entre la Ville de Québec et <i>Québec Numérique</i> , relative au versement d'une subvention pour la réalisation du projet <i>Semaine</i> |

numérique de Québec 2018, dans le cadre de la démarche ACCORD Capitale—Nationale

DG2017-022	Entente entre la Ville de Québec et l' <i>Université Laval</i> , relative à la fourniture de certains services municipaux sur le territoire de la <i>Cité universitaire</i>
IN2018-005	Approbation de la programmation de travaux et autorisation de son envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) — <i>Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018</i>
PA2018-007	Appropriation de 34 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération
PA2018-009	Appropriation de 51 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération
IN2018-002	Appropriation de 4 744 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération
LS2018-020	Appropriation de 6 640 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération
GI2017-009	<i>Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1161</i>
GI2017-011	<i>Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains de nature mixte ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1162</i>

De donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PROPOSITIONS



2018-068

CONSEIL – CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-MARIE-ROY – MANDAT

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

De confier à la directrice du Service de la gestion du territoire et au directeur du Service des loisirs, culture et vie communautaire le mandat de coordonner le projet relatif à la démolition du centre communautaire Jean-Marie-Roy.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-069

CONSEIL – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES (PHASE IV) DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures entend déposer une demande de subvention auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour le projet de développement de nouvelles infrastructures sportives relatif à :

- la construction d'un nouveau bâtiment incluant deux gymnases, une palestine et quelques locaux afin d'accueillir la clientèle journalière;
- la construction d'un terrain de soccer synthétique;
- l'aménagement d'un parc d'activités sportives.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures autorise la présentation du projet de développement de nouvelles infrastructures sportives au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives récréatives – phase IV;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continus de ce dernier;

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures désigne la directrice du Service de la gestion du territoire comme personne autorisée à agir, en son nom, et à signer, en son nom, tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus et que le directeur du Service des loisirs, culture et vie communautaire soit autorisé à agir à titre de substitut dans le cas où cette dernière est dans l'impossibilité d'agir.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-070

COMMUNICATION – ADJUDICATION DE CONTRAT RELATIF À LA WEBDIFFUSION EN DIRECT DES SÉANCES DU CONSEIL – ANNÉE 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat relatif à la webdiffusion en direct des séances du conseil – Année 2018 à la firme Synex3, pour un montant de 20 000 \$ pour les vingt séances ordinaires prévues au calendrier, incluant trois séances extraordinaires, et 500 \$ pour chaque séance extraordinaire supplémentaire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-071

GREFFE – ACTE DE CORRECTION – LOT 3 758 284 – IMMEUBLE ST-AUGUSTIN-DE-DESMAURES, ULC

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer un acte de correction au contrat de vente du lot 3 758 284 conclu entre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et Immeuble St-Augustin-de-Desmaures, ULC, le 2 novembre 2017, selon des conditions substantiellement conformes au projet joint au mémoire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-072

GREFFE – CESSIION DE CONTRAT DE QUOTIENT À PRICEWATERHOUSECOOPERS

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'accepter la cession, par Quotient, à PricewaterhouseCoopers de tous ses droits lui résultant du mandat donné le 16 mai 2017 par la résolution 2017-224.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-073

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 5 545 235 – 278, RUE DE ROTTERDAM – GERMAIN CONSTRUCTION INC. – PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre d'achat de Germain Construction inc., d'une partie du lot 5 545 235 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, à être ultérieurement désignée comme étant le lot 6 204 853, datée du 31 janvier 2018, dont copie est jointe au mémoire;

DE vendre cette partie de lot numéro 5 545 235, d'une superficie de 1 858,7 m², à Germain Construction inc., au prix de 43 \$/m², soit un montant de 79 924,10 \$, selon des conditions substantiellement conformes à la promesse d'achat;

DE joindre à la résolution le certificat de la trésorière attestant le prix de revient à 1,04 \$/m²;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer l'acceptation de l'offre d'achat et l'acte de vente pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-074

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – COMITÉ D'ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION 2019-2021 DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS – NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL POUR SIÉGER AU COMITÉ

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE nommer Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5, en tant que membre du comité d'élaboration du plan d'action 2019-2021 de la *Politique de la famille et des aînés*.

Adoptée à l'unanimité, le président vote.



2018-075

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – APPUI DE PROJET POUR LE PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PHASE IV

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures appuie le projet du Campus Notre-Dame-de-Foy pour la réfection de la surface de leur gymnase et la rénovation des vestiaires, afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-076

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – SUBVENTION ANNUELLE 2018 – MAISON DES JEUNES DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

DE verser une subvention de 20 000 \$ à la Maison des jeunes et d'effectuer le paiement en quatre versements égaux :

31 mars 2018 : 5 000 \$

30 juin 2018 : 5 000 \$

30 septembre 2018 5 000 \$

31 décembre 2018 5 000 \$

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-077

GESTION DU TERRITOIRE – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2017-114 RELATIVE À LA RECOMMANDATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC POUR LE LOT 5 030 484

CONSIDÉRANT que lors de sa séance ordinaire du 21 mars 2017, le conseil municipal a appuyé une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) visant l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 5 030 484 du cadastre du Québec, soit pour la restauration avec service au volant et places intérieures (Tim Hortons);

CONSIDÉRANT les conclusions de la CPTAQ du 11 janvier 2018 qui sont à l'effet que seule une partie du site bénéficie d'un droit acquis, en plus d'une parcelle visée par une autorisation d'utilisation non agricole émise en 1985;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de régulariser les usages présents sur le lot visé et de permettre l'agrandissement du dépanneur existant ainsi que l'implantation d'un restaurant de moins de 20 places assises avec service à l'auto;

CONSIDÉRANT les critères prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec*;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme aux dispositions du Règlement de zonage.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE modifier la résolution 2017-114 relative à la demande de recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour le lot 5 030 484, adoptée lors de la séance ordinaire du 21 mars 2017, en remplaçant les mots « pour de la restauration avec service au volant et places intérieures (Tim Hortons) » par « la vente d'essence, un dépanneur et son agrandissement, ainsi que l'implantation d'un restaurant de moins de 20 places assises avec service à l'auto ».

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-078

GESTION DU TERRITOIRE – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2017-455 RELATIVE À LA RECOMMANDATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC POUR LE LOT 3 056 444

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

DE modifier la résolution 2017-455 relative à la demande de recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour le lot 3 056 444, adoptée lors de la séance ordinaire du 21 novembre 2017 par l'ajout, après le deuxième considérant, du suivant:

CONSIDÉRANT qu'il existe des espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande;

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



MOTIONS ET RÈGLEMENTS



2018-079

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2018-545 CONCERNANT L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2018-545 concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*.

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux

membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-080

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2018-546 RELATIF AUX MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS MUNICIPAUX

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2018-546 relatif aux modalités de publication des avis publics municipaux.*

Rejetée à l'unanimité, le président vote.



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS



PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL



CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 20 h 58.

Sylvain Juneau, maire

Daniel Martineau, greffier